

Civilité Prénom NOM

Adresse

CP VILLE

Paris, le 14 novembre 2024

**OBJET : FCPI LA BANQUE POSTALE INNOVATION N° 16**

- **Information sur les opérations de liquidation**

Cher Souscripteur,

Vous détenez des parts A du Fonds Commun de Placement dans l'Innovation (FCPI) La Banque Postale Innovation n° 16 (code ISIN FR0012060028) (ci-après le « **Fonds** ») acquises au prix de 500 € la part, dont l'échéance finale, après deux prorogations réglementaires, est fixée au 31 décembre 2024.

En complément des informations qui vous ont été communiquées dans la dernière Lettre d'Information, nous vous indiquons que la Société de Gestion du Fonds a entrepris, depuis plusieurs mois, de nombreuses démarches et négociations en vue de céder les titres détenus dans les huit dernières participations du portefeuille.

**Les actions déjà engagées pour vendre les titres détenus dans ces huit sociétés se poursuivront au-delà de la durée de vie réglementaire fixée au 31 décembre 2024, date d'échéance du Fonds.** La Société de Gestion met tout en œuvre pour céder ces titres dans les meilleurs délais, dans l'intérêt des porteurs de parts et pour finaliser le plus rapidement possible les opérations de liquidation.

La situation du Fonds au **30 juin 2024 (dernière valeur liquidative audité à date)** pour une part A est la suivante :

Valeur de souscription :	500,00 €
Remboursements (déc. 2020, nov. 2021 et nov. 2023)	228,00 €
Valeur liquidative :	<u>256,02 €</u>
Total valeur liquidative + remboursements	484,02 €

Evolution depuis la création du Fonds (hors avantage fiscal) - 3,20%

Nous vous précisons que la valeur liquidative du Fonds indiquée ci-dessus pourra évoluer à la hausse comme à la baisse. **La performance finale ne sera connue qu'à la liquidation totale du Fonds.**

Pour mémoire, la souscription de parts dans ce Fonds vous a permis de bénéficier d'une réduction d'impôt sur le revenu (IR) de 18% de votre souscription dans la limite des plafonds légaux et sous réserve du respect des conditions requises.

**Nous vous informons par ailleurs, que la Société de Gestion ne prélèvera plus aucune commission de gestion à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025, et jusqu'à la clôture définitive du Fonds.**

A l'issue de la cession de la dernière participation et après établissement des comptes de liquidation audités par les Commissaires aux Comptes, le Fonds procèdera à la distribution de la totalité de ses actifs. Cette dernière distribution viendra compléter le remboursement déjà réalisé. Vous en serez informé par courrier.

Nous vous rappelons que toutes les demandes de rachats de parts sont bloquées depuis la date d'entrée en liquidation du Fonds, **le 15 décembre 2023.**

Votre Conseiller bancaire reste à votre entière disposition pour vous apporter toute information complémentaire que vous pourriez souhaiter. Vous pouvez également consulter le site internet [www.siparexfondsfiscaux.com](http://www.siparexfondsfiscaux.com).

Nous vous prions d'agréer, cher Souscripteur, l'expression de notre meilleure considération.

Nicolas Rose  
Directeur Général Délégué

**Note :**

***Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps.***

*Les éléments d'information, opinions et données chiffrées sont considérés comme fondés ou exacts au jour de leur établissement en fonction du contexte économique, financier et boursier du moment et reflètent le sentiment à ce jour de la Société de Gestion. Elles n'ont pas de valeur contractuelle et sont sujettes à modification.*